

Diocèse de Basankusu
Commission Diocésaine Pour le Ressources
Naturelles (CDRN)
BP 68 Basankusu
République Démocratique du Congo (RDC)



NOTE SYNTHÈSE

FORUM LOCAL DE BEFALE, SITE DE BASANKUSU

DATE : 13 ET 14 JANVIER 2010

Il s'est tenu les 13 et 14 janvier 2010 à l'école primaire Nsong'ek'elese à Befale, le premier forum local sur le projet « *Mode de gestion des forêts des communautés locales en contribution à la lutte contre la pauvreté en RDC* » exécuté par l'organisation britannique Forests Monitor pour le compte du gouvernement de la R D Congo. Ce forum était co-organisé par Forests Monitor et la Commission Diocésaine pour les Ressources Naturelles (CDRN) du diocèse de Basankusu qui est responsable de la coordination des activités du projet sur le site de la Province de l'Equateur. Il a fait suite aux dialogues communautaires tenus par CDRN/Basankusu, à Baringa les 08 et 09 janvier 2010 et à Befale rural les 11 et 12 janvier 2010. Ces dialogues communautaires ont regroupé une centaine de personnes (50 de chaque site) issues de toutes les couches de la population, autour des thèmes suivants :

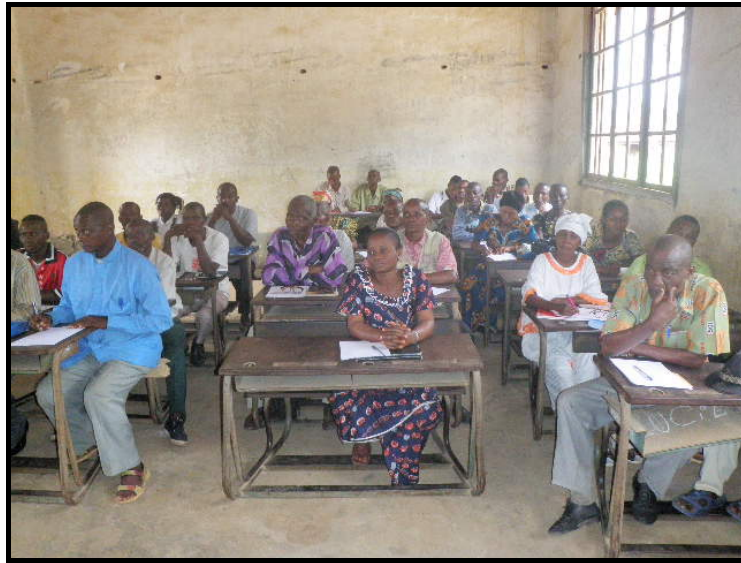
1. Le statut de la forêt,
2. Les droits fonciers coutumiers,
3. L'exploitation forestière artisanale,
4. Les aires protégées et forêts des communautés locales,
5. Les forêts des communautés locales comme outil de développement local en RDC,
6. Les institutions de gestion des forêts des communautés locales,
7. Le partage des bénéfices issus des forêts des communautés locales.

A quelques exceptions près, les résultats de ces dialogues sont similaires à ceux enregistrés dans les sous-sites de Bobambo et de Bokeka.

S'agissant du statut de la forêt et des droits fonciers coutumiers, les communautés locales en plus de ce qui a été enregistré à Bobambo et Bokeka, perçoivent leurs terres ancestrales comme un héritage ancestral. Elles ne veulent pas les demander à l'Etat. Elles veulent continuer à les utiliser comme par le passé et attendent seulement de l'Etat et d'autres partenaires le renforcement des capacités pour l'amélioration des méthodes de cultivation, de chasse, de pêche, d'utilisation et de préservation des PFNL et pour la conservation communautaire.

S'agissant de la conservation des ressources naturelles, à l'instar des communautés locales de Bokeka et de Bobambo, celles de Baringa et de Befale y sont favorables sauf qu'elles ont

encore dans les mémoires le triste événement relatif au « déguerpissement » des populations de la réserve de Lomako.



Objectif du forum

L'objectif visé par ce forum était de présenter le rapport synthèse des dialogues communautaires tenus sur sept thèmes, dans la période de mai à septembre 2009, avec quelques communautés villageoises du Territoire de Basankusu, et au mois de janvier 2010 avec celles de Befale, en vue de leur enrichissement et validation par les autres acteurs du secteur de l'environnement. Le forum local de Befale a aussi formulé des recommandations à l'intention des décideurs afin que les droits et préoccupations des populations soient pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques relatives à la gestion des ressources forestières par les communautés locales.

Participants

Une cinquantaine de personnes issues de diverses institutions ont pris part à ce forum local. Elles représentaient ainsi les administrations publiques locales (A.T.A., CPEAT de Bauta, Superviseur de l'Environnement, Inspecteur de l'agriculture, Chefs de Secteur de Befumbo, de Duale, de Lomako, Chef de cité de Befale, Inspecteur chef du secondaire de Pool et le représentant de l'ICCN), le secteur privé (point focal de Congo-Futur), la société civile (CLGP, RRN, représentants des confessions religieuses, des associations agricoles, des associations féminines et des associations paysannes), les représentants des communautés locales (chefs coutumiers, chefs de villages de Bolumbuloko, de Lolo, de Lifumba, d'Esanga, de Wamba-Linza, de Loma, de Boyela/Lisoko de Baringa et de Boilinga) ainsi que la FEC, AMP, UN, les indépendants et les leaders d'opinions.

Déroulement du forum local de Befale

Le forum local de Befale s'est articulé autour de deux temps forts :

1. La validation des résultats des dialogues communautaires

2. L'approfondissement de la réflexion autour des 7 thèmes listés ci-dessus.

Dans un premier temps, un compte rendu a été fait du déroulement des dialogues communautaires qui se sont tenus dans les deux sous sites de Bobambo, dans le Secteur de Gombalo, et de Bokeka, dans le Secteur de Waka-Bokeka, ainsi que de la synthèse du forum local de Basankusu, et de Baringa et Befale.

Au cours du forum local de Befale, les résultats des dialogues communautaires ont non seulement été validés mais approfondis à travers des travaux en carrefours qui ont porté sur cinq axes, à savoir : l'identification de la communauté locale et de la forêt des communautés locales, la conservation communautaire, l'exploitation forestière artisanale, l'étendue et délimitation d'une forêt de communauté locale et le rôle et la place de la femme dans la gestion des forêts des communautés locales et forêts. Les recommandations ci-après ont été formulées concernant chacun des cinq axes :

1. L'identification de la communauté et les forêts des communautés locales

- Pour la communauté de Befale, la communauté locale c'est le village.
- Les critères d'identification en sont :
 - avoir la même coutume,
 - parler la même langue,
 - être incarnée par un Chef de village,
 - habiter un même terroir.
- L'unité appropriée pour la gestion d'une forêt de communauté locale est le village.
- L'institution la mieux à même de représenter la communauté dans le processus d'obtention et de gestion d'une forêt des communautés locales serait une association représentative, reconnue par le village et y résidant.
- Une forêt des communautés locales serait identifiée et délimitée selon les limites coutumières, naturelles et administratives.
- Des mécanismes de médiation doivent être envisagés pour faire face aux multiples conflits potentiels en rapport avec la gestion des forêts des communautés locales.

2. La conservation communautaire

- La population de Befale est favorable à la conservation communautaire à condition que l'Etat y reste un simple accompagnateur.
- La population de Befale s'oppose à l'exploitation illicite et anarchique, avec la complicité du pouvoir public, et au « déguerpissement » de la population riveraine.
- La population de Befale préconise que pour valoriser les atouts et minimiser les menaces liées à la gestion des forêts, il faudra :
 - acquérir des connaissances sur les espaces de vie et les réglementations en vigueur,
 - gérer les essences de façon rationnelle,
 - accompagner la population locale dans le processus de conservation.

3. L'exploitation artisanale

- L'exploitation artisanale est importante au Territoire de Befale comme source principale des revenus permettant à la population locale de résoudre ses problèmes socio-économiques.
- Les 3 avantages de l'exploitation artisanale sont :
 - la scolarisation des enfants,
 - la réduction de la pauvreté,
 - l'amélioration de l'habitat.
- Les 3 inconvénients de l'exploitation artisanale sont :
 - La dégradation des forêts (non reboisement),
 - Le non respect des diamètres minimaux d'exploitabilité des essences,

- L'usure corporelle.

4. L'étendue et la délimitation d'une forêt des communautés locales

- La superficie souhaitable d'une forêt des communautés locales est à estimer par la cartographie participative.
- Les éléments à prendre en considération dans la délimitation d'une forêt des communautés locales sont les limites naturelles, coutumières, administratives et les terres déjà occupées.
- Les rôles à jouer par les autres partenaires sont :
 - l'Etat comme accompagnateur et arbitre des conflits,
 - les communautés voisines doivent respecter les limites et le bien d'autrui et travailler en synergie (politique de bon voisinage).

5. Le rôle et la place de la femme dans la gestion des forêts des communautés locales

- Le rôle à jouer par la femme dans le processus d'obtention et de gestion d'une forêt des communautés locales est le même que celui de l'homme en tant que membre de la communauté.
- Il faut que la femme soit impliquée dans le processus d'obtention et de gestion d'une forêt des communautés locales.
- La représentativité des femmes dans les institutions de prise de décisions relatives aux forêts des communautés locales est celle requise pour le respect de la parité.

Fait à Befale, le 15 janvier 2010

Par le coordinateur du site de Basankusu